

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 05/04/2017 Dossier complet le : 09/04/2017 N° d'enregistrement : F09317P0111

1. Intitulé du projet

Création d'un parking paysager à proximité du coeur villageois de Figanières.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune de Figanières

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Bernard CHILINI, Maire

RCS / SIRET | 2 | 1 | 8 | | 3 | 0 | 0 | | 5 | 6 | 4 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 | Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Construction d'un parking paysager de 82 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un parking paysager de 82 places, à l'Est du coeur de village le long du chemin de la Lance.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif pour la commune est d'augmenter la capacité d'accueil en termes de stationnement aux abords du village au travers d'un aménagement intégré de qualité ayant un impact réduit sur la perception générale du village et permettant de fournir un service de proximité aux riverains ainsi qu'aux touristes visitant le village.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à six mois. Ils se dérouleront en 6 phases :

- 1ère phase : Terrassements généraux,
- 2ème phase : Maçonnerie,
- 3ème phase : VRD,
- 4ème phase : Ferronneries,
- 5ème phase : Préparation des sols et plantations,
- 6ème phase : Pose du mobilier urbain.

Les travaux respecteront une charte de chantier à faible nuisances, qui visera à assurer :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation adaptée,...),
- la protection du milieu naturel,
- la limitation des émissions sonores, des vibrations et des émissions de polluants atmosphériques,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- le traitement des effluents de chantier avant rejet,
- le respect du patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking paysager comportera :

- 82 places de stationnements organisés sur 2 plans en restanques ,
- un espace de plantations et d'aménagements paysagers de 1300 m²
- un cheminement piétonnier avec des escaliers permettant d'accéder aux différentes planches de stationnement.

L'aménagement du parking aura pour effet de décongestionner le trafic et le stationnement en coeur de village et de faciliter la circulation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration d'utilité publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie parking et voirie	1 835m ²
- nombre de places de stationnement	82 places
- Superficie espaces plantations	1 300m ²
- Longueur du cheminement piétonnier	50 m
- Assiette foncière du projet	5 285m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet de parking est situé le long du chemin de la Lance, immédiatement à l'Est du Coeur de village de Figanières.

Commune de Figanières (83 830)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 4 9 ' 7 5 " 87 Lat. 4 3° 5 6 ' 9 3 " 16

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est présente dans un rayon de 5 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est partiellement concernée par la servitude de protection des monuments historiques "AC1" relative à la "Chapelle Notre-Dame des Oliviers" inscrite par arrêté du 20/09/1946. <i>Pas de ce caractère par rapport à la chapelle</i>

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un seul PPR lié aux risques naturels s'applique sur le territoire communal : - PPR inondation de la commune de Figanières approuvé par arrêté préfectoral du 10 février 2014,
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est inclus dans le site Inscrit , par arrêté Ministériel du 26/09/1967, "Village de Figanières et ses abords" et fait à ce titre l'objet d'une servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits "AC2 ".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 3,5 km à l'Ouest du site FR9301625 - ZSC "Forêt de Palayson - Bois du Rouret", environ 5,00 km au Sud-Est du site FR9301620 - ZSC "Plaine de Vergelin-Fontigon - gorges de Châteaudouble - bois des Clappes" et à environ 3,5 km à l'Ouest du site FR9312014 - ZPS "Colle du Rouet"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à environ 5,00 km au Sud-Est du site classé 93C83006 "Les gorges de Châteaudouble".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mouvements de terre utiles à l'aménagement du parking paysager permettront de réutiliser les matériaux excédentaires du secteur situé au sud de la zone des travaux pour remblayer les secteurs déficitaires en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette du projet se situe sur un espace rudéral qui ne présente pas d'intérêt écologique particulier. La partie basse du terrain, située au Nord, en bordure du Vallon de l'Estourny sera conservée en l'état. De plus, les 1300 m ² réservés à l'espace plantation permettront de conserver la continuité écologique existante. Le projet n'est donc pas de nature à entraîner des perturbations, des dégradations ou des destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet sur les espaces en friche sera d'environ 3250 m ² dont 1300m ² seront dédiés à l'espace plantation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Figanières dispose d'un PPR inondation approuvé par arrêté préfectoral du 10 février 2014. Le projet est bordé au Nord par le vallon de l'Estourny. L'assiette foncière du projet y est en partie située en zone rouge "R1" du PPRI liée au débordement du vallon. Toutefois, aucun aménagement n'est prévu dans ce secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra de réduire l'engorgement du trafic en centre village, notamment lié au manque de stationnements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de manière significative de bruit routier supplémentaire par rapport à celui existant au niveau du chemin de la Lance, en bordure du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile déjà existantes au niveau des voies adjacentes.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter significativement le niveau de vibration actuel.</p> <p>Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses sont celles de la circulation routière et de l'éclairage urbain.</p> <p>Le projet n'est pas de nature à augmenter significativement les émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. L'aménagement n'est pas de nature à rejeter de polluants supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va engendrer une imperméabilisation supplémentaire de l'ordre de 1850 m². Les débits induits ne nécessitent pas la mise en oeuvre d'un dispositif de rétention.</p> <p>Les eaux de chaussée seront collectées et acheminées vers un dispositif décantateur/déshuileur afin d'éviter tout rejet d'hydrocarbure dans l'Estourmy.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la position de la parcelle, en partie sur fond de vallon, les vues sur l'aménagement sont extrêmement limitées. La mise en place d'écrans végétaux et le positionnement des plateaux de circulations au plus proche des côtes du terrain naturel, limitera l'impact visuel depuis les vues existantes. Le projet est concerné par un site inscrit et la présence d'un MH inscrit. Une attention particulière sera portée pour une meilleure insertion des aménagements dans le paysage. De grandes précautions seront prises lors des terrassements afin de préserver toute trace archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité particulière n'est exercée sur la zone du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier, sera appliquée une charte de faibles nuisances, incluant notamment :

- une attention particulière sur la présence proche du cours d'eau l'Estourny,
- de grandes précautions lors des terrassements, notamment sur la partie Sud-Ouest afin de préserver toute trace archéologique.

D'autre part afin de limiter les effets négatifs du projet en phase d'exploitation :

- un masque végétal sera créé par un espace plantations de 1300m² aménagé sur 4 niveaux permettant d'atténuer l'impact sur le paysage,
- l'espace broussailleux existant en partie basse de l'assiette du site sera conservé afin de limiter l'impact sur les écoulements des eaux de surface.,
- un dispositif décanteur/déshuileur sera mis en oeuvre pour traiter les eaux de chaussée avant rejet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact, étant donné :

- les objectifs et impacts positifs du projet en termes de stationnement et de désengorgement de la circulation en coeur de village,
- la faible emprise du projet (inférieur à 0,5 ha),
- son implantation sur des terrains sans enjeu écologique,
- la préservation des eaux superficielles et souterraines, de l'habitat et des activités, ainsi que du paysage global,
- le fait que les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier et seront négligeables du fait de la faible taille du projet et de sa situation en milieu déjà affecté par le bruit et les vibrations.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Figanières

le,

3 Avril 2017

Signature

Le Maire

Bernard Chilini


Bernard CHILINI

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

